

La Poste dématérialise les procurations

Confrontée à un recul de son activité courrier (les volumes traités diminuent de 5 à 6% par an), **La Poste** utilise la technologie pour proposer aux usagers de nouveaux services. Cette fois, ces services concernent les **lettres recommandées** et les **procurations**.

Deux fonctionnalités font ainsi leur apparition dans la rubrique 'Espace client' du site laposte.fr.

La première permet de solliciter un second passage du facteur à domicile pour réceptionner les courriers remis contre signature.

Elle se positionne comme un complément au service téléphonique (3631), et présente l'avantage d'offrir une plage horaire élargie et, à partir du 1er décembre, la possibilité, pour l'utilisateur, de sélectionner la date de sa convenance.

La Poste, qui traite chaque jour 894 000 plis expédiés en recommandé, s'intéresse aussi aux procurations, ces attestations déléguant à un tiers le pouvoir de récupérer un envoi au nom du destinataire.

90 000 facteurs équipés de smartphones en 2015

Le document peut dorénavant être intégralement établi sur Internet, à condition d'utiliser une identité numérique ou de télécharger une copie d'une pièce d'identité assortie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

La Poste aborde aussi le virage du numérique à travers les smartphones, dont les facteurs seront progressivement dotés (10 000 d'ici fin 2013 ; 90 000 à l'horizon 2015) dans le cadre du projet Facteo.

Chacun de ces terminaux – qui pourra être aussi utilisé à des fins personnelles – embarquera des applications censées améliorer les conditions de travail : signature sur écran tactile, lecture de codes-barres, itinéraires de tournées, barème des principaux tarifs postaux...

Rappelons que La Poste propose également une solution de lettres recommandées électroniques (Maileva), délivrée par sa filiale Docapost DPS.

Crédit photo : André Tudela – Photographe Le Groupe La Poste

Voir aussi

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)